



LE MUNG

1, route de Saint-Savinien Le Bourg 17350 LE MUNG
Tel/Fax : 05.46.90.17.37

ARRETE

Monsieur le Maire de LE MUNG,

Pour des raisons de sécurité et sur demande de Monsieur RUIZ, Président du Tennis Club Savinois, il y a nécessité de régler l'utilisation du fronton du tennis.

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du jeudi 6 octobre 2016 et cela, jusqu'à nouvel ordre, l'utilisation du fronton du tennis est strictement interdite.

ARTICLE 2 : La signalétique sera assurée par les services de la mairie.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de LE MUNG et sur le site.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à LE MUNG, le 6 octobre 2016
Le Maire, Jean-Louis RICHAUDEAU